

5 fois plus d'infractions au code la route sanctionnées par un retrait de points en 6 ans pour presque moitié moins de morts sur les routes.

Cela démontre que s'il y a encore trop d'infractions commises, en revanche l'effort des forces de l'ordre, d'assurer des contrôles routiers plus efficaces et mieux ciblés, participe à la diminution du nombre de morts sur les routes.

Ce qui correspond à l'objectif donné par le Chef de l'Etat au gouvernement. (Déclaration du porte parole du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales le 15 janvier 2008).

L'efficacité du système du permis à points résulte de la lecture du graphique ci-dessous lequel est symptomatique de l'évolution du taux de mortalité routière au regard des retraits de points.

Le graphique du nombre de morts sur les routes, à deux exceptions près (1998 et 2001), n'a cessé de décroître depuis 1992. Mais c'est à partir de 2002, en raison des importantes mesures de sécurité routière qui ont été prises (contrôles plus fréquents, sanctions alourdies, contrôle automatisé) que la chute est nette.

Parallèlement, le graphique représentant le nombre de points retirés aux automobilistes infractionnistes, entame une progression marquée à compter de 2002, illustrant l'impact des mesures prises.

Parallèle entre le nombre de morts sur les routes et les retraits de points entre 1992 et 2008 :

